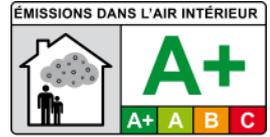
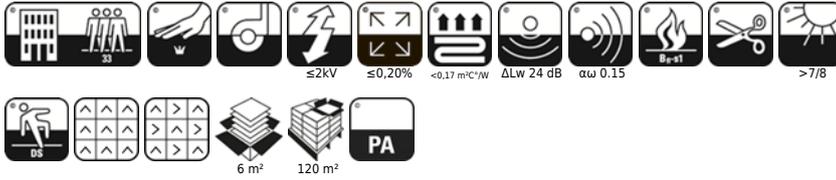




Revētements de sol textiles
http://evaluation.cstb.fr
780 / 336T_006.1



Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature	Dalle plombante amovible Loose-laid carpet tile Lose verlegte SL-Fliese Losse verzaarde tapijttegels Moqueta en loseta suelta encajable Quadrotta autoposante Plytki lużno ukladane	Envers Backing Rückenausstattung Rug Soporte Sottofondo Podklad	BBack (BB) BBack (BB) BBack (BB) BBack (BB) BBack (BB) BBack (BB) BBack (BB)	Dimensions Width Lieferbreite Breedte Medidas Dimensioni Wymiary	50x50cm
Structure Construction Struktur Structuur Descripción Struttura Struktura	Dalle à velours bouclé Carpet in tiles, loop pile Getuftete Fliese. Schlinge Tapijttegels, luspool Moqueta en baldosa, fibra rizada Quadrotta bouclé Plytka o runie petelkowym	Comportement au feu Fire resistance Brennverhalten Brandgedrag Clasificación al fuego Comportamento al fuoco Trudnozapalnos	Bfl-s1 - libre sur ciment Bfl-s1 - free-floating on cement Bfl-s1 - schwimmend auf Zement Bfl-s1 - zwevend op cement Bfl-s1 - libre flotación en cemento Bfl-s1 - libero su cemento Bfl-s1 - luzem na podłożu betonowym	m² par carton / m² par palette m² per box / m² per pallet m² pro Karton / m² pro Palette m² per doos / m² per pallet m² por caja / m² por palet m² per scatola / m² per paletta m² w kartonie / m² na palecie	6/120
Composition Pile material Polmaterial Poolmateriaal Composición Composizione Sklad runa	100% Polyamide teint masse 100% solution dyed nylon 100% PA Düsen gefärbt 100% Polyamide in de massa geveerd 100% Poliamida teñida en masa 100% Poliammide tinto in massa 100% Poliamid barwiony w masie	Classement Wear Classification Beanspruchung Gebruiksklasse Clasificación Classificazioni Klasyfikacja	U3P3E1C0 Classe 33 LC1 PRODIS N° A3AE07CA	Nombre de coloris Colours Erhältliche Farben Kleurenaantal Cantidad de colores Numero colori Liczba kolorów	25
Poids de velours / Poids velours utile - NF ISO 8543 Pile weight - Surface pile weight Poleinsatzgewicht - Nutzschichtgewicht Poolinzetmassa - Effectieve poolmassa Peso fibra - Peso fibra útil Peso felpa - Peso utile felpa Gramatura - Gramatura użytkowa	540 g/m² / 325 g/m²	Stabilité dimensionnelle - NF EN 986 Dimensional stability Dimensionsstabilität Dimensionele stabiliteit Stabilidad dimensional Stabilità dimensionale Stabilność wymiarowa	≤0,20%	Pose / Entretien / Traitement Laying / Cleaning / Treatment Verlegehinweis / Reinigung / Behandlung Plaatsinstructie / Reiniging / Onderhoud Instalación / Mantenimiento / Tratamiento Posa / Manutenzione / Trattamenti Ukladanie / Utrzymanie w czystosci / Impregnacja	www.balsan.com
Poids total - NF ISO 8543 Total weight Gesamtgewicht Totaal gewicht Peso total Peso totale Masa kalkowita	3955 g/m²	HQE Ce produit répond parfaitement à 8 des 14 cibles This product meets perfectly 8 from the 14 targets Dieses Produkt erfüllt 8 von den 14 Zielen Dit product beantwoordt aan 8 van de 14 doelstellingen. Este producto responde perfectamente a 8 de los 14 objetivos Questo prodotto risponde perfettamente a 8 di 14 target Ten produkt odpowiada 8 z 14 kryteriow			
Epaisseur totale - NF ISO 1765 Total thickness Gesamtdicke Totale massa Altura total Spessore totale Wysokosc calkowita	5.5 mm	LEED® : Ce produit va contribuer à gagner des points dans le cadre du Leed version 4 et répondre aux exigences relatives à la qualité des environnements intérieurs : Matériaux à faible émission. LEED® : This product can help you earn points within the framework of Leed version 4 and meet the requirements regarding indoor environmental quality: Low-emitting materials.			
Hauteur du velours - NF ISO 1766 Pile height Polhöhe Poolhoogte Altura fibra Spessore felpa Wysokosc runa	2.3 mm	Isolation aux bruits d' impacts - NF EN ISO 140-8 Impact sound insulation Trittschalldämmung Geluidsreductie Aislamiento a los ruidos de impactos Rumore all'impatto Izolacja halasu uderzeniowego	ΔLw 24 dB		
Jauge - Serrage (points) - Densité - NF ISO 1763 Gauge - Rows (points) - Tufts Teilung - Stiche (points) - Noppenzahl Rijen - Deling (points) - Noppenaantal Galga - Densidad (puntos) Scartamento - Serraggio (punti) - Densità felpa Zaciesnienie - Rozstaw igiel (punkty) - Gestosc	1/10 50 p 197500 p/m²	Absorption aux bruits aériens - NF EN ISO 11654 Sound absorption Schallabsorptionsgrad Geluidsabsorptie Absorción de los ruidos aéreos Isolazione acustica Pochlanianie dzwieku	αw 0.15		
		f/Hz αS	125 250 500 1000 2000 4000 0.01 0.03 0.06 0.15 0.34 0.38		



2 Corbilly - F 36330 ARTHON
Tel : +33 254 29 16 00 - Fax : +33 254 36 79 08
balsan.moquette@balsan.com
www.balsan.com
www.balsan-inspiration.com

BALSAN se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ce produit tout en conservant les mêmes qualités techniques. Dans le cadre d'une utilisation professionnelle, il est fortement conseillé d'utiliser des coloris moyens et foncés pour les pièces à grand trafic. De légères variations de coloris peuvent être observées entre les différents bains de teinture.
BALSAN reserves the right to modify the characteristics of this product while keeping the same technical properties. In the context of business use, we strongly recommend the use of darker colours for heavy traffic areas. Slight differences in colour may occur between different dye baths.
BALSAN behält sich das Recht vor, die Beschaffenheit dieses Artikels zu verändern, dabei jedoch die gleichen technischen Eigenschaften beizubehalten. In gewerblich stark beanspruchten Räumen empfehlen wir mittlere bis dunkle Farben. Zwischen den verschiedenen Farbbädern kann es zu leichten Farbabweichungen kommen.

Balsan behoudt zich het recht voor de kenmerken van het product te wijzigen, weliswaar met behoud van de technische eigenschappen. Bij project toepassing, adviseren we sterk het gebruik van donkere kleuren voor zwaar belopen omgevingen. Er kan een lichte variatie in kleur optreden tussen de verschillende kleurbaden.
Balsan se reserva el derecho a modificar las especificaciones arriba referenciadas. En el contexto de uso industrial o comercial, recomendamos los colores oscuros para las zonas de tráfico intenso. Se pueden observar ligeras variaciones de color entre los distintos baños de tinte.
Balsan si riserva il diritto di modificare le caratteristiche del prodotto in qualsiasi momento mantenendo la stessa qualità tecnica. Per l'uso di tipo contract si consigliano colori scuri per le zone ad alto traffico. Tra i diversi bagni di tintura si possono osservare leggere variazioni di tinta.
Firma BALSAN zastrzega sobie prawo do modyfikacji parametrów produktu przy zachowaniu jego właściwości technicznych. Przy zastosowaniu obiektowym uslinie zalecamy użycie ciemniejszych kolorów do pomieszczeń o dużym natężeniu ruchu. Pomiedzy rożnymi kapielanmi barwiacymi mogą wystapic drobne roznice w odcieniach.



DOP : 1009#118128
textile floor covering
EN 1307

Edition: 13/02/2020



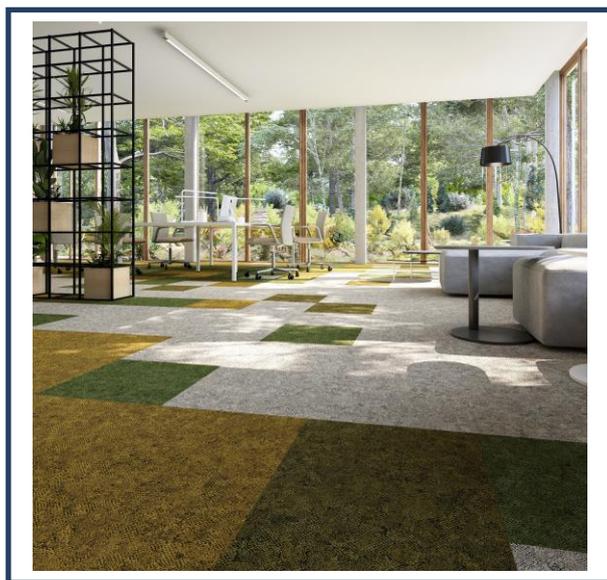
Designed & Made in France



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

Moquettes touffetées en dalles à velours 100%
polyamide et de masse de velours totale inférieure ou
égale à 750 g/m²

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN



Numéro d'enregistrement INIES : 20240136319

Date de publication : janvier 2024

Version de la FDES : 1.1



REALISATION :

EVEA

11, rue Arthur III – 44200 Nantes

Tél : +33 (0)2 28 07 87 00 – Fax : +33 (0)2 40 71 97 41

www.evea-conseil.com



Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de l'Union Française des Tapis et Moquettes (UFTM, producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN15804+A2/CN servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires

Il est rappelé que les résultats présentés sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer. De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2. Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : $2,53 \times 10^{-6}$ (écriture scientifique). Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le mètre cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ »,
- le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- DEP : Déclaration Environnementale Produit
- UF : Unité Fonctionnelle
- N/A : Non Applicable
- COV : Composés organiques volatils
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP : *" Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). "*

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

SOMMAIRE

1	Introduction.....	4
2	Informations générales.....	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et des produits.....	7
4	Etapes du cycle de vie.....	9
4.1	Etape de production, A1-A3.....	9
4.2	Etape de construction, A4-A5.....	9
4.3	Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	10
4.4	Etape de fin de vie C1-C4.....	11
4.5	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D.....	11
5	Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie.....	12
6	Résultat de l'analyse du cycle de vie.....	13
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	20
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	20
9	Informations additionnelles.....	21
10	Annexe – liste de références.....	22
11	Bibliographie.....	21

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN et le programme de vérification INIES.

Contact :

Marc WELCOMME, secrétaire général de l'UFTM

Coordonnées du contact :

+33 6 84 51 52 25

marc.welcomme@orange.fr

2 INFORMATIONS GENERALES

1. Nom et adresse du déclarant :

Union Française des Tapis et Moquettes (UFTM)
PA 3, rue du Vert Bois, 59960 Neuville en Ferrain

2. Le(s) site(s)/le fabricant/le groupe de fabricant/le groupe de représentants des fabricants pour lesquels la FDES est représentative :

	Localisation des usines des industriels
	Dalles 100% PA < 750g/m ² velours total
BALSAN	Arthon et Neuvy (FR)
BLOQ	Genemuiden et Nijkerk (NL)
FORBO	Bamber Bridge (UK)
IVC	Moeskroen (BE)
MODULYSS	Zeleville (BE)
TARKETT	Waalwijk (NL) et Dendermonde (BE)
TECSOM	Sedan (FR)

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe » et module D

4. Type de FDES :

Collective

Règles d'utilisation :

Les règles caractérisant l'inclusion des références à l'étude ont été définies en réalisant une analyse de variabilité entre l'ensemble des références appartenant au cadre de validité.

Les impacts environnementaux déclarés dans cette FDES sont des impacts « maximum ».

5. Les références commerciales :

Voir annexe

6. Cadre de validité :

Le cadre de validité est la liste exhaustive des références incluses dans la FDES. Cette liste est présentée en annexe.

7. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ○ Vérification interne ⊗ Vérification externe	
	(Selon le cas b)) Vérification par tierce partie :
	Programme de vérification : FDES-INIES (mai 2023) http://www.inies.fr/ Association HQE 4, avenue du Recteur Poincaré 75016 PARIS FRANCE Vérificateur ou vérificatrice habilité : Damien DUFOUR
Numéro d'enregistrement au programme INIES : 20240136319	
Date de 1ère publication : janvier 2024	
Date de mise à jour :	
Date de vérification : janvier 2024	

Date de fin de validité : décembre 2029

a) Règles de définition des catégories de produits

b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir norme EN ISO 14025:2010, 9.4).

8. Lieu de production :

France, Belgique, Pays-Bas, Angleterre

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DES PRODUITS

1. Description de l'unité fonctionnelle :

« Assurer la couverture et le décor de 1 m² de sol intérieur, posé selon le NF-DTU 53.12 et entretenu périodiquement pendant une durée de vie de référence de 10 ans. »

L'unité s'exprime donc en mètre carré, conformément aux unités précisées dans l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

1m²

3. Description des produits et de l'emballage :

Les revêtements de sols textiles en dalles sont composés d'une couche d'usage de fibre polyamide 6 ou 6.6, vierge ou recyclé tuftée sur un voile polyester ou polypropylène. La sous-couche est composée d'une enduction latex ou hotmelt et un envers en bitume, en polychlorure de vinyle recyclé, en polyuréthane ou en éthylène vinyle acétate. Ils sont conformes aux normes NF EN 1307 et NF EN 14041.

4. Description de l'usage des produits (domaine d'application) :

Ces produits sont classés au plus 33 selon la norme NF EN 1307 et sont pour locaux classés au plus U3sP3E1C0

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Les revêtements de sols textiles touffetés en dalles sont classés au plus Bfl-s1 pour la réaction au feu. Ils se présentent sous forme de dalles ou de lames de différents formats.

6. Description des principaux composants et/ou matériaux des produits :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/m ²	4,64E+00
Principaux composants	kg/m ²	Velours : 5,10E-01 Envers : 4,13E+00
Quantité de produits complémentaires	kg/m ²	Colle : 1,25E-01
Emballage de distribution	kg/m ²	Carton : 9,50E-02 Film plastique : 1,00E-02 Palette bois : 1,20E-01

7. Déclaration de contenu :

Les produits ne contiennent pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

8. Preuves d'aptitude à l'usage :

Suivant normes citées dans l'unité fonctionnelle

9. Circuits de distribution :

BtoB et BtoC

10. Description de la durée de vie de référence dans les conditions d'utilisation de référence

Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	10
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	-	Produit classé 31-33 conforme aux normes NF EN 1307 et NF EN 14041
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les	-	Conforme aux exigences du fabricant

références aux exigences appropriés et les codes d'application)		
Qualité présumée des travaux	-	Le fabricant recommande de poser le produit selon le NF-DTU 53.12 pour la conformité de la pose
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	-	Le produit doit être posé en respectant sa classification d'usage selon la norme NF EN ISO 10874 et du classement UPEC des locaux
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	-	Le produit n'est pas destiné à être posé à l'extérieur
Conditions d'utilisation	-	Le produit est destiné trafic piéton et roulant
Scénario d'entretien pour la maintenance	-	Les fiches d'entretien du fabricant donnent les recommandations pour un bon entretien du produit. Voir §4.3.

11. Information sur la teneur en carbone biogénique

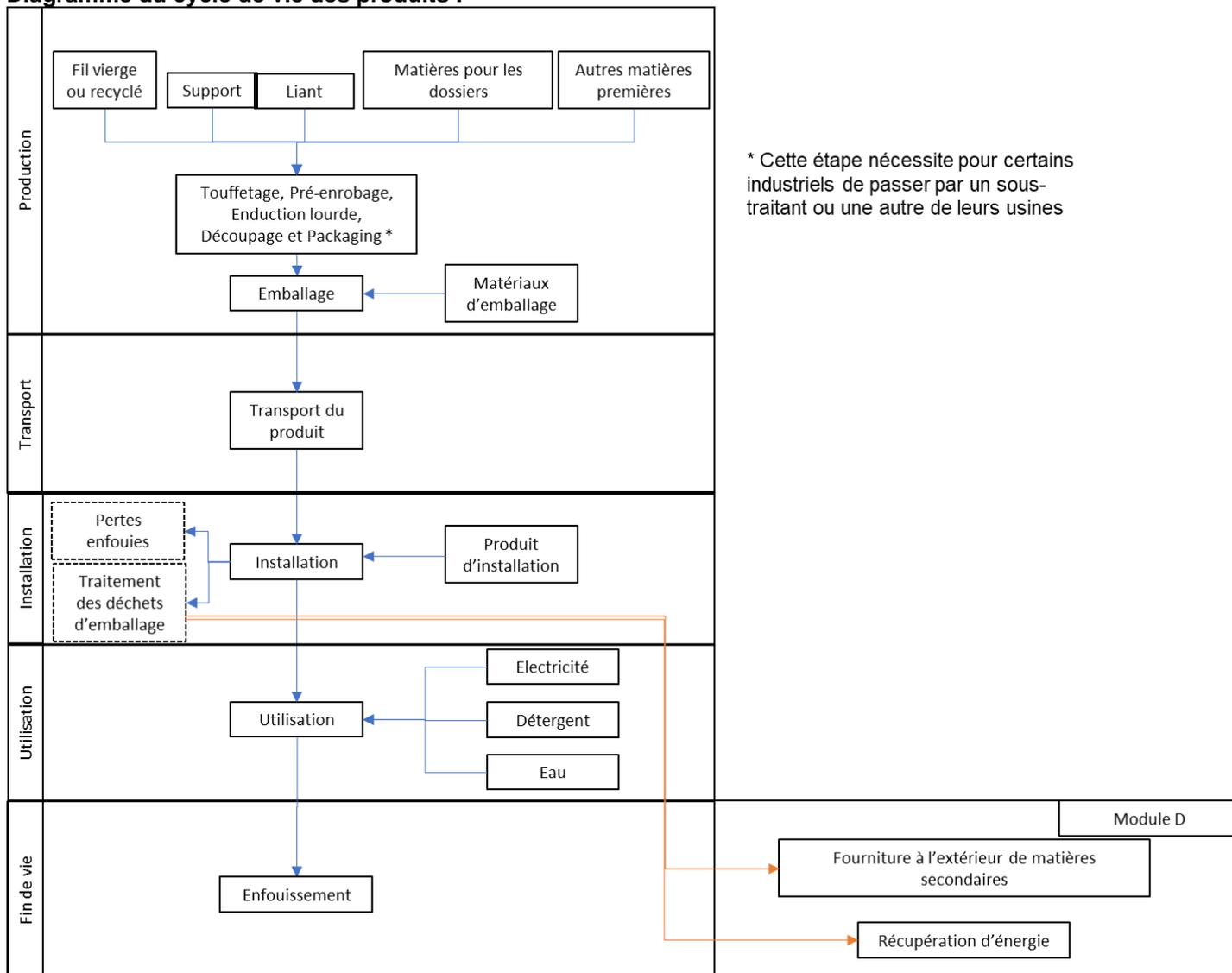
Certains matériaux utilisés dans les emballages sont biosourcés. La captation de CO₂ liée à la photosynthèse lors de la croissance des végétaux à l'origine de ces matériaux est prise en compte en négatif dans les résultats des catégories d'impact de potentiel de réchauffement climatique biogénique et total.

La masse d'atomes de carbone biogénique est déclarée ci-après pour le produit et pour son emballage en sortie d'usine. Elle est calculée en multipliant les masses de matériaux concernés par leur teneur en carbone biogénique, calculée selon la norme EN 16449.

Teneur en carbone biogénique	Unité	Valeur
Teneur en carbone biogénique des produits (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0,00E+00
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	1,08E-01

4 ETAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie des produits :



4.1 Etape de production, A1-A3

Elle comprend la production des matières premières et des emballages (A1), le transport à partir des sites de production de ces ressources jusqu'aux sites de fabrication des revêtements de sol (A2) et l'étape de fabrication des produits (A3). Ceci inclut l'utilisation de l'énergie, les émissions dans l'eau, l'air, le sol et la production de déchets ainsi que leurs traitements.

Tous les intrants et les sortants sont pris en compte dans cette étape hormis les emballages des consommables de fabrication.

4.2 Etape de construction, A4-A5

Cette étape comprend le transport par camion du revêtement de sol emballé depuis le site de fabrication, situé en Europe, jusqu'aux chantiers de pose en France.

Tous les intrants et sortants sont pris en compte dans cette étape.

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Le produit est livré par camion de l'usine de fabrication jusqu'au site de construction.

Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Les véhicules considérés sont des camions de type Euro 6 et de charge utile 16-32 tonnes pour le trajet.
Distance jusqu'au chantier	km	611
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	% % de retours à vide	36,3
Masse volumique en vrac du ou des produit(s) transporté(s)	kg/m ³	Variable en fonction des produits
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	-	<1

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	La moquette est en partie fixée avec un produit de maintien
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifier par matériau)	kg/UF	Produit de maintien : 1,25E-01
Consommation d'eau	m ³ /UF	Pas d'utilisation d'eau
Utilisation d'autres ressources	kg/UF	Pas d'utilisation d'autres ressources
Consommation et type d'énergie	kWh ou MJ/UF	/
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifier par type)	%	Chutes de produits : 3,00%
	kg/UF	Déchets d'emballage : - Carton : 7,60E-02 - Film plastique : 8,00E-03 - Palette bois : 9,58E-02
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie) :	%	Réutilisation : - Chutes : 0% - Carton : 0% - Palette : 42% - Film plastique : 0%
		Incinération : - Chutes : 0% - Carton : 8% - Palette : 31% - Film plastique : 50,4%
		Recyclage : - Chutes : 0% - Carton : 82% - Palette : 7% - Film plastique : 21,4%
		Enfouissement : - Chutes : 100% - Carton : 10% - Palette : 20% - Film plastique : 28,2%
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/UF	Aucune donnée disponible

4.3 Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

Non concerné

B2 Maintenance :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Nettoyage à sec par aspiration et humide par injection-extraction.
Fréquence de maintenance	année	Nettoyage sec régulier (aspirateur) : 208 par an Nettoyage humide : 1,5 par an

Intrants auxiliaires pour la maintenance	kg/m ² /an	Détergent : 9,00E-2 kg/m ² /cycle
Déchets produits pendant la maintenance (spécifier les matériaux)	kg/UF	Non quantifiée
Consommation nette d'eau douce	m ³ /m ² /an	4,00E-3 m ³ /m ² /an
Intrant énergétique pendant la maintenance	kWh/m ² /an	3,14E-01 kWh/m ² /an

B3 Réparation :

Non concerné

B4 Remplacement :

Non concerné

B5 Réhabilitation :

Non concerné

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Non concerné

4.4 Etape de fin de vie C1-C4

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	La dépose du produit est manuelle. Il est transporté en centre d'enfouissement pour 100% des déchets.
Distance de transport du produit en fin de vie	km	50
Quantité collectée séparément	kg/m ²	4,29E+00
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/m ²	/
Quantité destinée à la réutilisation	kg/m ²	/
Quantité destinée au recyclage	kg/m ²	/
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/m ²	/
Quantité de produit éliminé	kg/m ²	4,29E+00
Quantité de dioxyde de carbone biogénique résiduel émis	kgCO ₂	/

4.5 Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D

Le module D a été calculé sur les déchets d'emballage produits depuis la phase A4 jusqu'à la phase C4. Le calcul du module D pour les matières recyclées et incinérées avec récupération d'énergie a été réalisé.

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Charges au-delà des frontières du système	Matières/matériaux/ énergies économisés	Quantités associées (kg/m ²)
Carton d'emballage pour recyclage	Recyclage du carton par broyage jusqu'à obtenir une pâte pour la fabrication de carton recyclé	Fabrication du carton à partir de plusieurs couches de papier recyclé ou vierge	Sortant du système prêt au recyclage : 6,23E-02
Plastique d'emballage pour recyclage	Fabrication de granulats de PE recyclé et mise en forme du film par injection	Fabrication de granulats de PE vierge et mise en forme du film par injection	Sortant du système prêt au recyclage : 1,71E-03
Bois d'emballage pour recyclage	Recyclage du bois par broyage jusqu'à obtenir des copeaux pour la fabrication de panneaux de particules	Découpe et broyage de bois vierge en copeaux prêts à être utilisés pour la fabrication de panneaux de particules	Sortant du système prêt au recyclage : 6,71E-03

5 INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisés	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN.
Règle de coupure	La règle de coupure utilisée dans cette FDES est celle définie par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN.
Allocations	<p>Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation évitée tant que possible - Affectation fondée sur les propriétés physiques (par exemple masse, surface) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible - Dans tous les autres cas, affectation fondée sur des valeurs économiques. <p>Les données ecoinvent utilisées utilisent ainsi majoritairement des affectations économiques. Aucune autre affectation n'a été réalisée. Il n'y a pas de co-produit.</p>
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires et secondaires	<p>Les données primaires ont été collectées par le déclarant sur ses installations, localisées en France, Belgique, Pays-Bas, Angleterre, sur l'année 2021.</p> <p>La modélisation de certains fils s'appuie sur deux EPD conformes à la EN15804+A2 (de 2021 et 2023).</p> <p>Les données secondaires utilisées sont issues de la base ecoinvent cut-off en version 3.9 cut-off de 2022 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés</p> <p>Logiciels utilisés :</p> <p> SimaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie en version 9.4 de juillet 2022.</p> <p> Ev-DEC, (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.</p>
Variabilité des résultats	<p>Cette FDES est relative à une gamme de produits dont la liste des références constitue le cadre de validité.</p> <p>Le produit déclaré est un produit type dont l'inventaire en cycle de vie est celui de la référence dont les impacts sont, en moyenne, les plus proche de ceux du fractile à 95% sur les indicateurs témoins.</p> <p>Il a été vérifié que les impacts environnementaux du maximum des références (le fractile à 95%) ne dépassent pas 1,35 fois les impacts du produit type objet de la déclaration pour les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réchauffement climatique total : intervalle de variation [7,15 ; 20,8], moyenne 12,5, « maximum » (fractile à 95%) 17,00, $17,00/12,5 > 1,35$. - Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable totale : intervalle de variation [194 ; 423], moyenne 268, « maximum » (fractile à 95%) 358, $358/268 < 1,35$. - Déchets non dangereux éliminés : intervalle de variation [7,09 ; 13,5], moyenne 7,81, « maximum » (fractile à 95%) 9,70, $9,70/7,81 < 1,35$.

6 RESULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe M de la NF EN15804+A2/CN.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonérations de responsabilité 1 – Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonérations de responsabilité 2 – Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

Impacts environnementaux	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique - total kg CO2 eq/UF	1,02E+01	2,17E-01	1,02E+00	5,28E-01	9,56E-01	0,00E+00	1,22E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,29E-02	0,00E+00	4,60E-01	-1,15E-01
Changement climatique - combustibles fossiles kg CO2 eq/UF	1,03E+01	2,17E-01	1,10E+00	5,28E-01	6,22E-01	0,00E+00	1,17E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,29E-02	0,00E+00	4,60E-01	-8,99E-02
Changement climatique - biogénique kg CO2 eq/UF	-8,71E-02	7,00E-05	-8,88E-02	1,70E-04	3,33E-01	0,00E+00	3,42E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,38E-05	0,00E+00	5,50E-05	-2,40E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO2 eq/UF	7,04E-03	1,08E-04	2,23E-03	2,63E-04	5,14E-04	0,00E+00	4,21E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,13E-05	0,00E+00	1,09E-05	-1,19E-03
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	3,82E-06	4,73E-09	4,25E-08	1,15E-08	1,20E-07	0,00E+00	3,39E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,33E-10	0,00E+00	1,37E-09	-3,03E-09
Acidification mole de H+ eq/UF	6,58E-02	4,75E-04	3,65E-03	1,15E-03	3,25E-03	0,00E+00	5,57E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,37E-05	0,00E+00	3,20E-04	-4,03E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	3,00E-04	1,76E-06	2,45E-05	4,29E-06	1,80E-05	0,00E+00	3,26E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,48E-07	0,00E+00	3,77E-07	-5,97E-06
Eutrophisation aquatique marine kg de N eq/UF	1,46E-02	1,17E-04	9,76E-04	2,84E-04	7,03E-04	0,00E+00	1,35E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,31E-05	0,00E+00	6,81E-04	-2,02E-04
Eutrophisation terrestre mole de N eq/UF	1,89E-01	1,22E-03	8,88E-03	2,96E-03	8,18E-03	0,00E+00	1,09E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,40E-04	0,00E+00	1,41E-03	-1,23E-03
Formation d'ozone photochimique kg NMCOV eq/UF	5,00E-02	7,37E-04	3,42E-03	1,79E-03	2,65E-03	0,00E+00	4,14E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,45E-04	0,00E+00	6,39E-04	-4,11E-04
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb eq/UF	8,81E-02	7,27E-07	5,99E-06	1,77E-06	2,65E-03	0,00E+00	1,81E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,44E-07	0,00E+00	1,08E-07	-3,54E-07
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ/UF	1,67E+02	3,08E+00	9,43E+01	7,50E+00	1,36E+01	0,00E+00	5,39E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,09E-01	0,00E+00	1,09E+00	-1,64E+00
Besoin en eau m³ de privation eq dans le monde/UF	7,36E+00	1,27E-02	2,71E+00	3,09E-02	5,22E-01	0,00E+00	2,32E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,51E-03	0,00E+00	4,87E-03	-4,20E-02

Impacts environnementaux	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines Indice de maladies/UF	6,28E-07	1,61E-08	3,09E-08	3,92E-08	3,16E-08	0,00E+00	6,26E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,19E-09	0,00E+00	7,53E-09	-5,49E-09
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	2,95E-01	1,56E-03	8,72E-01	3,80E-03	4,39E-02	0,00E+00	3,96E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,09E-04	0,00E+00	1,33E-03	-5,74E-03
Ecotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	6,71E+01	1,52E+00	4,48E+00	3,71E+00	3,51E+00	0,00E+00	8,62E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,01E-01	0,00E+00	2,18E+00	-6,37E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh/UF	4,85E-08	9,90E-11	8,06E-10	2,41E-10	1,60E-09	0,00E+00	9,73E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,95E-11	0,00E+00	2,78E-11	-1,44E-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh/UF	3,52E-06	2,19E-09	1,11E-08	5,32E-09	1,09E-07	0,00E+00	2,41E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,32E-10	0,00E+00	1,17E-09	-7,86E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension/UF	4,03E+01	1,86E+00	2,23E+01	4,53E+00	2,86E+00	0,00E+00	1,69E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,68E-01	0,00E+00	2,65E+00	-9,39E+00

Utilisation des ressources	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1,13E+01	4,85E-02	6,89E+00	1,18E-01	1,49E+00	0,00E+00	6,69E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,57E-03	0,00E+00	5,53E-02	-2,00E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	9,59E-01	0,00E+00	2,36E+00	0,00E+00	-1,69E+00	0,00E+00	3,18E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,51E-01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1,23E+01	4,85E-02	9,25E+00	1,18E-01	-2,01E-01	0,00E+00	7,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,57E-03	0,00E+00	5,53E-02	-1,85E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1,21E+02	3,08E+00	9,38E+01	7,50E+00	9,70E+00	0,00E+00	4,50E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,09E-01	0,00E+00	1,09E+00	-1,58E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	4,85E+01	0,00E+00	5,81E-01	0,00E+00	4,05E+00	0,00E+00	9,78E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,27E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1,69E+02	3,08E+00	9,44E+01	7,50E+00	1,37E+01	0,00E+00	5,48E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,09E-01	0,00E+00	1,09E+00	-1,56E+00
Utilisation de matière secondaire kg/UF	1,73E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,18E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	1,51E-01	4,43E-04	8,31E-02	1,08E-03	9,65E-03	0,00E+00	6,56E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,74E-05	0,00E+00	1,35E-03	-1,31E-03

Catégorie de déchets	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Demolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	8,82E-01	2,97E-03	3,99E-02	7,23E-03	3,65E-02	0,00E+00	4,82E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,87E-04	0,00E+00	1,26E-03	-3,83E-03
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	3,51E+00	1,78E-01	4,32E-01	4,33E-01	4,31E-01	0,00E+00	9,03E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,52E-02	0,00E+00	4,65E+00	-3,34E-02
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	2,28E-04	1,01E-06	1,13E-03	2,46E-06	4,74E-05	0,00E+00	5,03E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,00E-07	0,00E+00	7,31E-07	-6,18E-06

Flux sortants	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination		
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	9,15E-03	0,00E+00	5,06E-02	0,00E+00	1,42E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	4,23E-02	0,00E+00	8,97E-02	0,00E+00	2,10E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	2,18E-02	0,00E+00	7,82E-02	0,00E+00	1,66E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	4,52E-02	0,00E+00	1,63E-01	0,00E+00	3,37E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Catégorie d'impact / flux	Unité	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total	kg CO2 eq/UF	1,14E+01	1,48E+00	1,22E+00	5,03E-01	1,46E+01	-1,15E-01
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq/UF	1,16E+01	1,15E+00	1,17E+00	5,02E-01	1,44E+01	-8,99E-02
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq/UF	-1,76E-01	3,33E-01	3,42E-03	6,88E-05	1,61E-01	-2,40E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq/UF	9,38E-03	7,77E-04	4,21E-02	3,22E-05	5,23E-02	-1,19E-03
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	3,87E-06	1,32E-07	3,39E-08	2,30E-09	4,04E-06	-3,03E-09
Acidification	mole de H+ eq/UF	7,00E-02	4,40E-03	5,57E-03	4,13E-04	8,04E-02	-4,03E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq/UF	3,26E-04	2,23E-05	3,26E-05	7,25E-07	3,82E-04	-5,97E-06
Eutrophisation aquatique marine	kg de N eq/UF	1,57E-02	9,87E-04	1,35E-03	7,04E-04	1,88E-02	-2,02E-04
Eutrophisation terrestre	mole de N eq/UF	1,99E-01	1,11E-02	1,09E-02	1,65E-03	2,22E-01	-1,23E-03
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq/UF	5,42E-02	4,44E-03	4,14E-03	7,84E-04	6,35E-02	-4,11E-04
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg Sb eq/UF	8,82E-02	2,65E-03	1,81E-05	2,51E-07	9,08E-02	-3,54E-07
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	2,64E+02	2,11E+01	5,39E+01	1,70E+00	3,41E+02	-1,64E+00
Besoin en eau	m³ de privation eq dans le monde/UF	1,01E+01	5,53E-01	2,32E+00	7,38E-03	1,30E+01	-4,20E-02
Emissions de particules fines	Indice de maladies/UF	6,75E-07	7,08E-08	6,26E-08	1,07E-08	8,19E-07	-5,49E-09
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 eq/UF	1,17E+00	4,77E-02	3,96E-01	1,64E-03	1,61E+00	-5,74E-03
Ecotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	7,31E+01	7,22E+00	8,62E+00	2,48E+00	9,14E+01	-6,37E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh/UF	4,94E-08	1,84E-09	9,73E-10	4,73E-11	5,22E-08	-1,44E-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh/UF	3,53E-06	1,15E-07	2,41E-08	1,60E-09	3,67E-06	-7,86E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Sans dimension/UF	6,44E+01	7,39E+00	1,69E+01	3,02E+00	9,17E+01	-9,39E+00
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	1,83E+01	1,61E+00	6,69E+00	6,49E-02	2,66E+01	-2,00E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	3,32E+00	-1,69E+00	3,18E-01	0,00E+00	1,95E+00	1,51E-01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	2,16E+01	-8,31E-02	7,00E+00	6,49E-02	2,86E+01	-1,85E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	2,17E+02	1,72E+01	4,50E+01	1,70E+00	2,81E+02	-1,58E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	4,91E+01	4,05E+00	9,78E+00	0,00E+00	6,29E+01	2,27E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	2,67E+02	2,12E+01	5,48E+01	1,70E+00	3,44E+02	-1,56E+00
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	1,73E+00	5,18E-02	0,00E+00	0,00E+00	1,78E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m³/UF	2,35E-01	1,07E-02	6,56E-02	1,43E-03	3,12E-01	-1,31E-03
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	9,25E-01	4,37E-02	4,82E-02	1,84E-03	1,02E+00	-3,83E-03
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	4,12E+00	8,63E-01	9,03E-01	4,69E+00	1,06E+01	-3,34E-02
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	1,36E-03	4,99E-05	5,03E-04	9,32E-07	1,92E-03	-6,18E-06
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	9,15E-03	5,06E-02	1,42E-02	0,00E+00	7,39E-02	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	4,23E-02	8,97E-02	2,10E-02	0,00E+00	1,53E-01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur	MJ/UF	2,18E-02	7,82E-02	1,66E-01	0,00E+00	2,66E-01	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ/UF	4,52E-02	1,63E-01	3,37E-01	0,00E+00	5,45E-01	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau conforme à l'Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur ^{1 2}	Emissions de COV et de formaldéhyde	Les références de ces PV et rapports d'essais sont disponibles dans les documentations techniques des produits ou sur demande auprès des fabricants.	
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	Aucun essai n'a été réalisé. Il n'existe pas de méthodologie normalisée.	
	Emissions radioactives naturelles des produits de construction	Aucun essai concernant les émissions radioactives n'a été réalisé. Le produit n'est pas concerné par ce type de test.	
	Emissions de fibres et de particules	Aucun essai concernant les émissions de fibres n'a été réalisé. Le produit n'est pas concerné par ce type de test.	
Émission dans le sol et l'eau ^{1 2}	Emissions dans l'eau	Aucun essai n'a été réalisé. Le produit n'est en contact direct ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface. Les eaux de lavages sont collectées et traitées par les réseaux d'assainissements urbains.	
	Emissions dans le sol		

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaire et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (CTIB N94, Juin 2018)

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance au niveau du confort hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Les produits de cette FDES participent au confort acoustique :

- Isolation aux bruits d'impacts (NF EN ISO 140-8) :
- Sonorité à la marche (NF S 31-074) :
- Absorption acoustique (NF EN ISO 11654)

Les produits couverts par la présente FDES et revendiquant des performances pour le confort acoustique disposent tous de PV et rapports d'essais. Les références de ces PV et rapports d'essais sont disponibles dans les documentations techniques des produits ou sur demande auprès des fabricants.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Le produit participe au confort visuel par le design variées et l'esthétique des décors de sa gamme.

Les produits couverts par la présente FDES et revendiquant des performances de confort visuel disposent tous de rapports d'essais suivant la norme NF EN 17317. Les références de ces PV et rapports d'essais sont disponibles dans les documentations techniques des produits ou sur demande auprès des fabricants.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Les produits couverts par la présente FDES et revendiquant des performances de performance de confort olfactif disposent tous de PV et rapports d'essais. Les références de ces PV et rapports d'essais sont disponibles dans les documentations techniques des produits ou sur demande auprès des fabricants.

9 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

L'UFTM et les fabricants de revêtements de sols textiles ont lancés en 2010 un dispositif de récupération et de recyclage des dalles et des moquettes usagées nommé Optimum (<http://recyclage-moquettes.fr/>). Le recyclage est réalisé par incinération avec valorisation énergétique et matière en cimenteries.

Ce recyclage étant marginal, un scénario d'enfouissement a été considéré.

10 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025:2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2:2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040:2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044:2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.

11 ANNEXE – LISTE DE REFERENCES

Industriel	Produit
Balsan	AVENUE
Balsan	BATIK
Balsan	BATIK SC
Balsan	METROPOLITAN GRAFIK
Balsan	COLOR SCALE
Balsan	FACTORY
Balsan	KARMA
Balsan	KARMA SC
Balsan	L480
Balsan	ORIGAMI
Balsan	PILOTE ²
Balsan	PILOTE ² SC
Balsan	PILOTE 3D
Balsan	PILOTE 3D SC
Balsan	PILOTE 3D NRB
Balsan	TAKE A WALK
Balsan	RESONANCE TRUST
Balsan	RESONANCE TRUST SC
Balsan	URBANIST
Balsan	WINTER
Balsan	WINTER SC
Balsan	METROPOLITAN DISTRICT
Balsan	METROPOLITAN DISTRICT SC
Bloq	KEY
Bloq	TRADITION
Bloq	FLOW
Bloq	RENEGADE
Bloq	CONNEXION
Bloq	BALANCE
Bloq	GRAIN
Bloq	SCULPTURE
Bloq	CANVAS
Bloq	Rhythm
Bloq	Negative
Bloq	Positive
Forbo	Tessera Barcode
Forbo	Tessera BasisPro
Forbo	Tessera Chroma
Forbo	Tessera Cloudscape

Forbo	Tessera Contour
Forbo	Tessera Create Space 1
Forbo	Tessera Diffusion
Forbo	Tessera Infused
Forbo	Tessera Inline
Forbo	Tessera Layout
Forbo	Tessera Outline
Forbo	Tessera Perspective
Forbo	Tessera Struktur 1
Forbo	Tessera Struktur 2
Forbo	Tessera Layout softbac
Forbo	Tessera Chroma softbac
Forbo	Tessera Harmony
Forbo	Tessera Accord
Forbo	Tessera BasisPro softbac
Forbo	Tessera Inline 2016 softbac
IVC	Creative Spark
IVC	Expansion Point
IVC	Blurred Edge
IVC	Basalt
IVC	Jute
IVC	Teak
IVC	Clay
IVC	Clay Create
IVC	Metallic Clay
IVC	View
IVC	Perspective
IVC	Balanced Hues
IVC	Alternate*
IVC	Liberate*
IVC	Animate*
Modulyss	Alpha
Modulyss	Cobbles
Modulyss	DSGN Absolute
Modulyss	DSGN Cloud
Modulyss	DSGN Tweed
Modulyss	First Decode
Modulyss	First Define
Modulyss	First Forward
Modulyss	First Straightline

Modulyss	First Streamline
Modulyss	Frame
Modulyss	Haze LP
Modulyss	In-Groove
Modulyss	Millennium Nxtgen
Modulyss	Motion
Modulyss	Opposite
Modulyss	Patchwork
Modulyss	Pattern
Modulyss	Perpetual&
Modulyss	Pixel
Modulyss	Pure Air100
Modulyss	Rocket
Modulyss	Spark
Modulyss	Step
Modulyss	Vision
Modulyss	Blaze
Modulyss	Core
Modulyss	Dune
Modulyss	Etch
Modulyss	Etch Gradient
Modulyss	Grind
Modulyss	Litho
Modulyss	Litho Gradient
Modulyss	Mezzo M
Modulyss	Mezzo Gradient
Modulyss	Meadow
Modulyss	Polder
Tarkett	Jeans Original
Tarkett	Jeans Twill
Tarkett	Tempra
Tarkett	Orchard base bitume
Tarkett	Orchard base polyester
Tarkett	Fields (coloris 8813)
Tarkett	Jeans Original 2
Tarkett	Jeans Twill 2
Tarkett	Tempra 2
Tarkett	Orchard base polyester 2
Tarkett	Fields (coloris 8813) 2

Tecsom	Tecsom PRIMA / PRIMA LIGNE / PRIMA GRADUAL
Tecsom	Tecsom 2050 PREMIUM
Tecsom	Tecsom 2500 NORDIC
Tecsom	Tecsom 3550 LINEAR VISION
Tecsom	Tecsom 3580 CITY SQUARE
Tecsom	Tecsom 3600 GREEN SYSTÈME
Tecsom	Tecsom 3630 SUPREME
Tecsom	Tecsom 3800 CROSS
Tecsom	Tecsom 4700 ELEGANCE
Tecsom	Tecsom CAMERA
Tecsom	Tecsom LINEAR SPIRIT
Tecsom	Tecsom EVOLUTION (E'Clay/E'Line/E'Way/Fiction/ Illusion/Fusion)
Tecsom	Tecsom ELITE
Tecsom	Tecsom MICROTEC /MICROTEC LINE
Tecsom	Tecsom 3630 SUPREME TEX
Tecsom	Tecsom 3580 CITY SQUARE acoustique
Tecsom	Tecsom 3580 CITY SQUARE TEX
Tecsom	Tecsom camera acoustique
Tecsom	Tecsom camera TEX
Tecsom	Tecsom prima acoustique
Tecsom	Tecsom prima TEX
Tecsom	Tecsom 4700 B
Tecsom	Tecsom linear spirit acoustique
Tecsom	Tecsom 2500 NORDIC acoustique
Tecsom	Tecsom 3630 supreme acoustique
Tecsom	Tecsom 3800 cross acoustique
Tecsom	Tecsom 4700 elegance acoustique
Tecsom	Tecsom EVOLUTION (E'Clay/E'Line/E'Way/Fiction/ Illusion/Fusion) acoustique
Tecsom	Tecsom EVOLUTION (E'Clay/E'Line/E'Way/Fiction/ Illusion/Fusion) textile



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2014/001-1

Conformément à l'EN 13501-1 (2007) + A1 (2013) – EN 13501-1 (2018)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de : BALSAN
Corbilly Arthon
36330 LE POINCONNET
FRANCE

Nom du produit : Famille de dalles Polyamide sur envers bitume
(Mise à jour nouvelle appellation)

Description : Revêtements de sol textiles (famille EN 1307)
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 30/08/2022

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 6 pages*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué aux produits précités conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013) – EN 13501-1 (2018).

2. Détails du produit classé**2.1. Norme produit**

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Dalle touffetée à velours 100% polyamide 6 sur envers bitume (famille EN 1307).

Essai en pose libre sur support fibres-ciment classé A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique (1800 ± 200) kg/m³ et d'épaisseur (8 ± 2) mm.

Couche d'usure : 100% polyamide

Masse surfacique totale nominale : 3955 à 4920 g/m²

Épaisseur de velours utile: 0,6 à 5,8 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement**3.1. Rapports d'essai**

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	BALSAN Corbilly Arthon 36330 LE POINCONNET FRANCE	RL 2019/556 (1-2) (13/09/2019)	EN ISO 9239-1 EN ISO 11925-2

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T	BALSAN Corbilly Arthon 36330 LE POINCONNET FRANCE	RL 2020/685 (06/11/2020)	EN ISO 9239-1

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T	BALSAN Corbilly Arthon 36330 LE POINCONNET FRANCE	RL 2022/545 (1-2) (29/08/2022)	EN ISO 9239-1 EN ISO 11925-2

3.2. Résultats d'essais

Classes de réaction au feu des revêtements de sol textiles, classés sans essais supplémentaires :

Méthode d'essai	Le revêtement « WINTER » répond aux exigences du tableau 2 de la norme EN 14041 (2004) et il est classé sans essais supplémentaires (CWFT)
EN ISO 11925-2	Classement E_{fl}

			Résultats	
Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Conformité avec les paramètres
EN ISO 11925-2	SERENITE DALLE (rapport CRET RL 2019/556-2)	6	Fs ≤ 150 mm	Conforme
Attaque de surface 15s d'exposition			Inflammation du papier filtre	Conforme

			Résultats	
Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Conformité avec les paramètres
EN ISO 11925-2	UP DOWN (rapport CRET RL 2022/545-2)	6	Fs ≤ 150 mm	Conforme
Attaque de surface 15s d'exposition			Inflammation du papier filtre	Conforme

Classement : E_n

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Résultat
EN ISO 9239-1	SERENITE DALLE (rapport CRET 2019/556-1)	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	8,0
			Production de fumées (% X min)	244,3

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Résultat
EN ISO 9239-1	WINTER (rapport CRET 2020/685)	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	8,3
			Production de fumées (% X min)	127,9

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Résultat
EN ISO 9239-1	UP DOWN (rapport CRET 2022/545-1)	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	8,1
			Production de fumées (% X min)	48,2

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 : 2007 + A1 (2013) – EN 13501-1 (2018).

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
B _{fl}	-	s1

Classement : B_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

En pose libre sur support fibres-ciment A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 3955 à 4920 g/m²
- Épaisseur de velours utile nominale : 0,6 à 5,8 mm

Le classement de la famille produit est valable pour les appellations commerciales suivantes :

ALIZE
 AVENUE
 BATIK
 BOLERO
 BOLERO Planks
 BROOKLYN
 DELTA
 DESERT
 FLOW
 FOREST
 GRAND HOTEL DALLE
 GROOVE
 IMPACT
 IMPRESSION
 INFINI COLORS
 INFINI COLORS Planks
 INFINI COLORS PI
 JUNGLE
 KARMA
 LAKE
 L480
 LANDSCAPE
 LOUVRE DALLE
 MAQUIS
 METROPOLITAN DISTRICT
 METROPOLITAN GRAFIK
 MEZZO
 MISTRAL
 MODULAR DESIGN 620 LOOP
 MODULAR DESIGN 650 VELOURS
 NIRVANA
 ODEON
 ORIGAMI

PILOTE²
PILOTE² Planks
PILOTE 3D
PROGRESSION
RAIN
RESONANCE
RIALTO DALLE
RIVER
ROCK
SAVANE
SEASONS LINES
SEASON LINES Planks
SERENITE DALLE
SERENITE DALLE LINES
SIMOUN
SIROCCO
SOHO
STEPPE
STONE AGE
STONE AGE PI
STREAM
SYDNEY DALLE
TAKE A WALK
TOP DESIGN BOLERO DALLE
TOUNDR
TRACK
TRAMONTANE
TRUST
TRUST LINES
TRUST LINK
TRUST STRIPES
ULTRASOFT DALLE
ULTRASOFT Planks
UP DOWN
URBANIST
WINTER
WINTER Planks
ZEPHYR

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement accordé au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité par le fabricant dans le contexte du système 3 EVCP et du marquage CE sous couvert du règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 stipulant des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne n'exige aucun processus, aucun mode opératoire, ni aucune étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Par conséquent, le laboratoire d'essais n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, mais il détient toutefois les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai."

Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'W' and 'M'.

Fin du rapport de classement